



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE



BSV Cassis n° 1 du 31 mars 2015



Réseau de parcelles pour 2015

Les parcelles suivies pour l'élaboration des bulletins de santé du végétal de 2015 sont situées dans les communes ci-dessous :

Côte d'Or : Gergueil, Concoeur, Chaux, Sacquenay, Saulon-la-Chapelle, Magny-les-Aubigny, Bonnencontre, Tichey, Villy-le-Moutier, Merceuil.

Saône et Loire : Demigny, Bragny-sur-Saône, Chevagny-les-Chevrières, Taizé.



Stades

Noir de Bourgogne : entre B1 et C3

Royal de Naples, Burga, Andéga, Blackdown : entre C1 et C3-D

Comme en 2013, 2015 est marqué par un débourrement lent et tardif.



Stade C3 : 3 feuilles étalées

Anthraxose

Les observations, réalisées au microscope, sur des feuilles provenant d'une parcelle infectée l'an passé et exposée aux conditions climatiques de Beaune, ont permis de constater qu'une petite partie des formes de conservation est arrivée à maturité.

Les premières projections de spores, mesurées en extérieur par un appareil spécifique, se sont produites lors des pluies du 29 et 30 mars.

Le stade de début de sensibilité est atteint dans une minorité de parcelles et seulement le haut des pousses des Noir de Bourgogne est au stade C3.

Le risque de contamination des 1ères feuilles par l'anthraxose est par conséquent existant mais il est encore faible.

Un point sera fait (maturité, projections) début de semaine prochaine et un bulletin spécial sera édité.



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE



BSV Cassis n° 1 du 31 mars 2015

Pucerons

Pas d'individu observé. Les températures actuelles ne sont pas propices.

Cécidomyies

Pas d'individu observé. Il est trop tôt pour que les 1ères larves soient présentes (stade repère : début floraison des Blackdown).

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne et rédigé par la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or, avec la collaboration du SRAL et de la FREDON, à partir des observations réalisées par : CA 21-CA 71 - FREDON - SRAL - SOUFFLET VIGNE.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'Agriculture de Bourgogne dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

« Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018 »

Avec la participation financière de :

